

# Le Château de Verdalle



Château sur deux étages et annexes dans un parc de 3 hectares. Les origines du château de Verdalle remontent à la fin du XI<sup>e</sup> siècle sous Raymond IV (Raymond Saint-Gilles) quand est construit le fort de Verdalle, qui subit au fil des siècles des modifications (pendant la première croisade, la période cathare et les guerres de religions) jusqu'en 1606 date à laquelle Jacques de Loubens et de Verdalle fait construire la plus grande partie du bâtiment actuel. Toutes les pièces du château et des annexes ont été rénovées, ainsi que le parc, le puits et les jardins.

## Informations pratiques

### Accès

Accès sur la D85 entre Castres et Revel, entrée en face de la mairie de Verdalle. Place d'Auberjon (en face de la mairie) ou parking du Proxi.

### Site internet

<http://www.chateaudeverdalle.fr>

### Téléphone

05 63 71 09 45 – 06 37 68 35 94

## 1000 ans d'histoire – L'histoire du château de Verdalle, depuis la 1<sup>re</sup> Croisade jusqu'à nos jours

**Samedi 15 (de 14h30 à 18h) & Dimanche 16 septembre 2018 (de 9h30 à 18h)**

**Conférence et présentation vidéo de l'histoire du château de Verdalle, à travers celles et ceux qui l'ont construit et reconstruit.**

**Visite guidée et commentée** des locaux communs, du grand hall et son escalier, de la chapelle ainsi que du parc de 3 hectares, ses arbres multi-centenaires et certaines de ses autres caractéristiques.

Découvrez comment la propriété a été rénovée pour redonner au village de Verdalle une partie importante de son patrimoine millénaire.

### Horaires des présentations et visites guidées :

Samedi 15 sept. : 14h30 – 15h45 – 17h00

Dimanche 16 sept. : 10h00 – 11h30 – 14h30 – 15h45 – 17h00

Durée conférence + visite : 1 heure



Merci de noter que les animaux de compagnie ne sont pas admis dans la propriété, même tenus en laisse, sauf les chiens d'aveugles ou d'assistance.



La propriété est entièrement non-fumeur, sauf dans le coin fumeurs mis à disposition.



Pour des raisons de sécurité, les photos à l'intérieur des bâtiments ne sont pas autorisées.

Nous vous remercions de votre coopération et de votre compréhension.